AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP -2-3-67

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 21.04.21
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

N° LXXVII - FEVRIER 67

CONSEILS DE TRAITEMENTS ET "AVERTISSEMENTS AGRICOLES"

Comment concevoir la place et la portée des "Avertissements Agricoles" dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire ?

L'Avertissement Agricole est, par définition, un conseil précis préconisant l'éxécution d'un traitement dirigé contre un parasite donné que l'on ne peut efficacement combattre qu'à un instant donné et lui-même précisé. La Station d'Avertissements Agricoles a pour mission principale de suivre l'évolution générale des principaux ennemis à combattre en vue de l'élaboration de ces conseils de traitements. Pour ce faire, elle travaille en collaboration étroite avec un réseau de Chefs de Postes Climatiques et de Correspondants dévoués et compétents qui lui fournissent régulièrement le maximum de renseignements utiles. Or, les études que nous poursuivons ne restent valables que pour un ensemble de territoire lui-même assez étendu. Les moyens dont la Station dispose, ne permettent pas d'envisager l'avertissement au niveau du champ. La tendance retenue consiste à aligner tout le monde sur les secteurs les plus dangereux, pour assurer la meilleure garantie possible. Ce principe retenu, une adaptation est possible pour l'Agriculteur, s'il le désire pour son cas particulier. Il prendra alors lui-même, la responsabilité de ne pas faire certains traitements si les conditions lui sont plus favorables.

D'autre part, la Station d'Avertissements ne peut être le conseiller technique direct de chaque agriculteur. Pour tous problèmes techniques individuels, les producteurs ont intérêt à s'adresser au Service de la Protection des Végétaux, 15, rue des Vieux-Murs à Lille (Tél : 55-05-67) ou aux différents organismes professionnels Agricoles : Services d'utilité agricole des Chambres d'Agriculture - Institut Technique de la Pomme de Terre ou de la Betterave - Institut Technique des Céréales et des Fourrages - Conseillers Agricoles - Conseillers des Coopératives.

Enfin, les producteurs situés en régions limitrophes : Sud de L'Oise - Pays de Thielle-Valois - Sud de l'Aisne - ont intérêt à suivre plus précisément les Avis émis par les Stations de Paris et de Reims.

INFORMATIONS

TRAITEMENTS AU DEPART DE LA VEGETATION

ARBRES FRUITIERS

Ils ont pour but de détruire les formes hivernantes de certains ravageurs : pucerons et acariens notamment. Pour être efficaces, ces traitements seront effectués le plus tard possible, alors qu'il y a reprise d'activité de ces parasites.

Sur les arbres fruitiers n'ayant pas encore dépassé le stade B à C, on peut encore utiliser les huiles jaunes. Par contre, si les arbres fruitiers à pépins ont dépassé le stade C, il sera préférable d'utiliser une spécialité à base d'oléoparathion ou d'oléomalathion à la dose indiquée par les fabricants.

TAVELURE DU POIRIER : Les températures clémentes que nous avons connues début-février, ont pu provoquer un départ précoce de végétation. Les vergers sensibles aux attaques sur rameaux seront soigneusement protégés par un traitement mixte oléoparathion + cuivre dès qu'ils auront atteint le stade C^3 : sortie des toutes premières feuilles. Cette remarque est particulièrement valable pour les secteurs chauds proches du Bassin Parisien.

Quoiqu'il en soit, il faudra se montrer vigilant en toutes régions dès le début de la saison. Les conditions actuelles observées laissent présager des risques graves d'évolution précoce de la maladie.

ARBRES FRUITIERS A NOYAUX : Il convient d'intervenir au début du gonflement des bourgeons. Renouveler l'opération 15 jours plus tard si le débourrement est lent et irrégulier. Utiliser

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST. DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

une spécialité à base de cuivre, Captane, Zirame, Ferbame, Thirame ou l'association Zirame, Cuivre.

LISTE DES PRODUITS CONSEILLES

A conserver précieusement, cette liste sert de base de référence pour tous les traitements conseillés.

R E A B O N N E M E N T

Rappel urgent : dernier avis.

O O

O

Un décret ministériel du 24 Août 1966 a réorganisé les Circonscriptions du Service de la Protection des Végétaux. La circonscription de Lille a pour compétence les régions économiques Nord-Picardie, soit les départements Nord, Pas de Calais, Somme, Oise et Aisne ; L'Oise anciennement rattachée à Paris, l'Aisne anciennement rattachée à Reims, dépendent actuellement de Lille. Les Avertissements Agricoles pour ces départements seront adressés d'Arras, sauf pour les questions viticoles dépendant toujours de Reims. La Seine-Maritime est rattachée à la nouvelle circonscription de Caen, comprenant les régions de Basse-Normandie et de Haute-Normandie. Mais, pour l'année 1967, la Station d'Arras continue d'adresser les Avertissements Agricoles en Seine-Maritime.

Pour des raisons personnelles, Monsieur DIVOUX, chargé du fonctionnement de la Station d'Arras, a quitté le Service de la Protection des Végétaux au 1er février 1967 pour occuper un poste à la Recherche Agronomique. Du fait de son départ, Monsieur CONCÉ est chargé du fonctionnement de la Station d'Arras.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

G. CONCÉ

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

P. COUTURIER